

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 21 octobre à 9h30

DÉLIBÉRATION N°2020-10-1

Installation des nouveaux délégués syndicaux

Date de convocation : 6 octobre 2020

Délégués présents :

- Bertrand BELLANGER, Conseil départemental de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, CA Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglo, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Carine BOQUET, CC Pont Audemer Val de Risle, suppléant
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Délégués titulaires excusés :

Pascal LEHONGRE, titulaire, Département de l'Eure
Florent SAINT MARTIN, titulaire, CU Le Havre Seine Métropole
Bernard LEROY, titulaire, CA Seine Eure
Frédéric DUCHÉ, titulaire, CA Seine Normandie Agglomération

Pouvoirs :

Département de l'Eure, Gérard CHERON pouvoir à M. Bertrand BELLANGER
CU Le Havre Seine Métropole, Florent SAINT-MARTIN, pouvoir à M. BELLANGER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8

Pouvoir : 02

Votants : 10

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

30 NOV. 2020

1. Exposé des motifs

Le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande est un syndicat mixte ouvert, créé conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5721-1 et suivants.

Le Président indique que l'article 8.1 des statuts du syndicat stipule que « *chaque délégué est désigné pour la durée de son mandat au sein de la collectivité qu'il représente* ».

Ainsi, suite aux élections municipales et communautaires, les EPCI ont procédé à la désignation de leurs représentants au sein des différentes structures dont ils sont membres. Le renouvellement des délégués départementaux interviendra à l'issue des élections départementales prévues en 2021.

Pour mémoire, chaque collectivité membre du syndicat est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant disposant d'un nombre de voix proportionnel à la population de leur collectivité.

Considérant la désignation de nouveaux délégués représentant les EPCI, il convient d'acter la recomposition du comité syndical.

Délibération

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande du 18 décembre 2019,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Vu la délibération du 4 octobre 2019 du Département de la Seine-Maritime,

Vu la délibération du 14 octobre 2019 du Département de l'Eure,

Vu la délibération n°DELB-20200204 du 23 juillet 2020 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°D.161/09-20 du 1^{er} septembre de Caux Seine Agglomération procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération 22 juillet 2020 de la Métropole Rouen Normandie procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération 10 septembre 2020 de la Communauté de communes Lyons Andelle procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération 9 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération Seine Eure procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°CC 20-48 du 20 juillet 2020 de Seine Normandie Agglomération procédant à la désignation de ses représentants,

Vu les délibérations n°CC/AG/64-2020 du 27 juillet 2020 et n°CC/AG/95-2020 du 21 septembre 2020 de la Communauté de Communes Roumois Seine procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°99-2020 du 10 juillet 2020 de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération 22 juillet 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville procédant à la désignation de ses représentants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de l'installation des délégués titulaires et suppléants représentant les EPCI,
- de prendre acte de la nouvelle composition du comité syndical suivante :

| Collectivités | Nombre de voix de la structure | Délégués | Qualité de membre |
|--|--------------------------------|------------------------------|-------------------|
| Conseil départemental de la Seine Maritime | 34 | Bertrand BELLANGER | titulaire |
| | | Alain BAZILLE | suppléant |
| Conseil départemental de l'Eure | 16 | Pascal LEHONGRE | titulaire |
| | | Gérard CHERON | suppléant |
| Métropole Rouen Normandie | 21 | Hugo LANGLOIS | titulaire |
| | | Jean-Pierre BREUGNOT | suppléant |
| CU Le Havre Seine Métropole | 12 | Florent SAINT MARTIN | titulaire |
| | | Cyriaque LETHUILLIER | suppléant |
| CA Seine Eure | 5 | Bernard LEROY | titulaire |
| | | Yann LE FUR | suppléant |
| CA Seine Normandie Agglomération | 4 | Frédéric DUCHÉ | titulaire |
| | | Guillaume GRIMM | suppléant |
| CA Caux Seine Agglo | 3 | Hubert LECARPENTIER | titulaire |
| | | Virginie CAROLO-LUTROT | suppléant |
| CC Roumois Seine | 2 | Bertrand PECOT | titulaire |
| | | Maria DUFROY | suppléant |
| CC Pont Audemer, Val de Risle | 1 | Philippe MARIE | titulaire |
| | | Carine BOQUET | suppléant |
| CC du Pays de Honfleur Beuzeville | 1 | Jean-François BERNARD | titulaire |
| | | Albert DEPUIS | suppléant |
| CC Lyons Andelle | 1 | Pascal BEHAREL | titulaire |
| | | Pascal CALAIS | suppléant |

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande

Bertrand BELLANGER